

OBJET :	U-MAN [Paie] - Informations mise à jour congés juin 2025	
DESTINATAIRE :	Service PAIE	
DATE :	Juin 2025	Nombres de pages : 2

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de porter à votre connaissance différentes informations relatives à la mise à jour des congés payés sur le logiciel U-MAN Paie à compter du **1^{er} juin 2025**.

1 – Mise à jour des congés payés

La mise à jour des congés payés au titre de la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 est automatique et s'effectue dans les conditions suivantes :

- Les droits restants à prendre au 31 mai 2025 au titre de la période 2023 / 2024 sont reversés en reliquat.
- Les droits acquis du 1^{er} juin 2024 (ou de la date d'embauche dans le cas de nouveaux salariés) au 31 mai 2025 sont portés dans la colonne N-1
- Le reste à prendre au titre de N-1 correspond au total du reliquat plus les droits acquis N-1 moins les droits utilisés en juin 2025

Les informations correspondantes sont disponibles depuis le menu "Paramètres" "Compteurs d'absences".

Matricule	Nom et prénom du salarié	Congés						
		Reliquat	Acquis	Fractio.	Autres	Utilisés	Reste	Acquis N-1
425259	BORDROUME Charlotte	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	25,00	2,50
425217	BRUNET Sylvie	5,50	25,00	0,00	0,00	0,00	30,50	2,50
425254	CELEREAU Valérie	1,00	25,00	0,00	0,00	0,00	26,00	2,50
425072	CHOUTEAU Laurence	0,00	21,00	0,00	0,00	0,00	21,00	2,50

Notez : Si vous ne souhaitez pas que les droits restant à prendre au 31 mai 2025 soient portés en reliquat - Ils sont alors perdus pour le salarié - vous devez supprimer le nombre de jours acquis de la colonne "RELIQUAT"

1 Sélectionnez le salarié puis supprimez le nombre de jours de la colonne "RELIQUAT".

Congés payés		Reliquat	N-1	N
Acquis	17,0	25,0	0,0	
Autres		0,0		
Droits utilisés sur les mois précédents		0,0		
Droits utilisés sur le mois en cours		0,0		
Droits restants		42,0		

2 Validez votre saisie ou éventuellement, corrigez en cliquant sur précédent.

2 – Mise à jour des congés payés – U-MAN Link

Notez : Ne concerne que les utilisateurs du logiciel U-MAN Link

La mise à jour des congés payés au titre de la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 dans U-MAN PAIE est synchronisée depuis U-MAN Link.

Si vous souhaitez reporter les soldes de la période précédente sur la période à venir :

- 1 Sélectionnez "Accueil" puis "Gestion des Absences de l'étude" et "Droits et cumuls par collaborateur" :
- 2 Sélectionnez la période **Juin 2024/Mai 2025**
- 3 Cliquez sur "**Reporter les soldes à fin mai 2025 sur la période suivante**"
- 4 L'application propose pour chaque collaborateur le solde à reporter sur l'année suivante. Si le solde à reporter est correct, cochez la case située à droite du salarié.
A défaut, modifiez le report manuellement.
- 5 Enregistrez la modification

Notez : Les reports correspondants sont consultables depuis U-MAN PAIE depuis l'onglet "Paramètres" "Compteurs d'absences". Ils ne peuvent être modifiés qu'à partir du logiciel UMAN-LINK

Notre Support Client reste à votre disposition pour toute question au 03 20 62 08 08

Service client
Groupe FICHORGA / PMS JURIS